



## remboursser ma dette a tous prie

Par **dalli**, le **14/09/2011** à **03:04**

bonjour.. j'ai une question et un grands souci, il ya 3ans de ca jai fait un credit a la consommations de 8000euro un credit a mon nom et personne d'autre sur le contrat rien que moi, entre temps j'ai eu beaucoup de probleme pour payé, chomage etc.. je vie chez mes parents je participe au frais c,est a dire taxe d'habitation, eau, électricité, fioul et l'abbonemnt téléphonique vue que mes parents ne travail plus et vue qu'ils sont tous les deux a la retraite mon pere touche 700euro pour avoire travailler 40 année et ma mere 260euro. bref. 3 année que je vie dans un cauchemare deuit ma séparation avec mon ex femme enfin pour biento mon ex femme vue que c,est elle qui ma bouffé mais 8000euro et qui c,est enfuit dans son pays. c,est un hussier qui s'occupe de mon dossié, au début aucun souci ok pour remboursé 245 euro par mois, la récamnt l'hussier me dit qu'ils vont faire une saisie sur le compte bancaire de mais parents, je leurs dit qu'ils not pas le droit, l'hussier me dit bien sur que si puique votre pere et le co emprunteur??? sur mon contrat il n'ya pas de co emprunteur et surtout pas mon vieu papa. ma question ont t'ils le droit de touché aux économies de mais parents??? je vous remerci d'avance a toutes et a tous pour votre réponse

Par **Christophe MORHAN**, le **14/09/2011** à **22:33**

il faut regarder le jugement rendu, c'est la base de toute action, voir qui est condamné dans celui-ci.

Par **dalli**, le **15/09/2011** à **00:34**

bonsoire mentalist. merci de m'avoire repondu. de quel jugement parlez vous?? a ma connaissance il n'ya pas eu de jugement enfin je crois. se matin pour la premiere fois j'ai pu avoire une personne de l'organisme de credit, je lui et demander de suite si mon pere etait sur le contrat en temps que co emprunteur ou contionnaire, ils mon repondu que non je suis seul dans se contrat, se qui ma beaucoup soulagé croyéz moi. le truc c,est que l'hussier de justice me dit par telephone qu'il a la photocopie de la pieces d'identité a mon pere?? et qu'ils vont saisir le compte a mon pere, l'organisme de credit ma dit que c,est surment de la pression histoire que je paye les 6900euro restant d'un coup. surment qu'ils ont marre de mon dossier histoire que sa soit classé au plus vite. ma question et je vie chez mais parents, ont t'ils le droite de venire et saisir les affaire a mes parents. quen penssé vous dite moi?? merci d'avance pour votre reponse..